

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

DEL-2020-114

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 16
- votants 17
- absents 2

Du lundi 30 novembre 2020

L'an deux mille vingt le 30 novembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Autorisation de lancement de
l'accord cadre à bons de
commande pour les travaux de
voirie et d'espaces publics
2021-2024**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04/12/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 novembre 2020

Procuration : Delphine ANDRÉ à Marie-France MERCIER

Était absente excusée : Delphine ANDRÉ

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Patrick BREYER, Maire-Délégué de Genrupt, informe l'assemblée que la Commune disposait d'un marché à bons de commandes afin d'effectuer les travaux de voiries et des espaces publics.

Dans ce type de marché, la commune retient une entreprise sur la base de bordereaux de prix couvrant ainsi l'ensemble de prestations possibles pour la durée du marché. Ensuite, à chaque fois que la commune a besoin d'une prestation, elle transmet un bon de commande au prestataire sans avoir besoin de consulter d'autres entreprises.

La nouvelle consultation prendrait la forme d'un nouveau marché de type accord-cadre mono attributaire à bons de commandes pour les travaux de voiries et d'espaces publics, pour une période totale de 4 ans. Le montant minimum des prestations prévues serait de 40 000.00 € hors taxe et le montant maximum de 500 000.00 € hors taxe pour la durée totale des 4 années.

Cette consultation sera un marché à procédure adaptée (MAPA).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,



VU la délibération du conseil municipal n° 2020/7 portant délégation du Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT 4^{ème} alinéa afin de lui permettre de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

***CONSIDERANT** que l'estimation des besoins de la Commune de Bourbonne les Bains et ses communes associées en matière de prestations de travaux de voiries et d'espaces public pour les 4 années à venir, est de 40 000.00 € hors taxe minimum et de 500 000.00 € hors taxe maximum,*

***CONSIDERANT** qu'une consultation pour un marché à bons de commande en procédure adaptée, doit être effectuée pour choisir l'entreprise prestataire,*

***CONSIDERANT** qu'un marché de travaux ne peut pas dépasser 4 ans, il est proposé de consulter pour une période de 4 années, soit de 2021 à 2024, pour un montant minimum de 40 000.00 € hors taxe et un montant maximum de 500 000.00 € hors taxe.*

***ATTENDU** que le budget 2021 n'est pas approuvé, et que de ce fait, le Maire ne peut appliquer sa délégation,*

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution ou le règlement du marché de type accord-cadre mono attributaire à bons de commandes pour les travaux de voiries et d'espaces publics, pour une durée de 4 années, soit de 2021 à 2024 et de fixer le montant minimum des travaux à la somme de 40 000.00 € hors taxe et le montant maximum à la somme de 500 000.00 € hors taxe pour la durée totale des 4 années.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le lancement de la procédure en vue de l'attribution du marché de type accord-cadre mono attributaire à bons de commandes pour les travaux de voiries et d'espaces publics, pour une durée de 4 années, soit de 2021 à 2024,
- De fixer le montant minimum des prestations à la somme de 40 000.00 € hors taxe et le montant maximum à la somme de 500 000.00 € hors taxe,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché et accords-cadres décrits ci-dessus, ainsi que toute décision concernant leurs avenants selon les crédits inscrits au budget,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire,
- De prévoir les crédits au Budget primitif de chaque année concernée.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 4 décembre 2020

Le Maire

Monsieur André NOIROT

